



Classes
à horaires
aménagés
musique
ou danse

**Présentation des instruments
et inscription aux tests d'entrée
du 2 au 10 février 2021**

sur

www.conservatoire.strasbourg.eu

Voire enfant est au cours préparatoire. Il a une vraie passion pour la musique ou la danse et vous souhaitez l'aider à s'orienter dans cette voie exigeante.

La direction des services départementaux de l'Éducation nationale, le Conservatoire et la Ville de Strasbourg vous proposent les classes à horaires aménagés, du CE1 à la 3^e dans :

- quatre écoles primaires (trois pour la musique, une pour la danse) :
 - Centre Ville : École Saint Jean (musique)** / 13 rue des Bonnes Gens
 - Neudorf : École du Neufeld (musique)** / 1, rue du Sundgau
 - Cronenbourg : École Gustave Doré (musique)** / 175, route de Mittelhausbergen
 - Esplanade : École Louvois (danse)** / 18 quai des Alpes
- un collège :
 - Collège Pasteur** / Allée Colette Besson

Dans les classes à horaires aménagés, l'horaire scolaire global inclut l'enseignement au Conservatoire : dès le CE1, les élèves s'y rendent deux demi-journées par semaine durant le temps scolaire. Quelques activités et projets ont lieu hors temps scolaire.

Pour l'entrée en CE1 HA musique, des tests d'aptitude sont organisés les **25 et 27 mars 2021** au Conservatoire. Aucune connaissance technique préalable n'est exigée. L'avis des enseignants du CP et des directeurs d'écoles constitue également un élément essentiel de la décision d'admission.

Les tests pour l'entrée en CE1 HA danse se dérouleront le **16 mars 2021**.

L'inscription aux tests est à effectuer en ligne sur le site internet du Conservatoire (www.conservatoire.strasbourg.eu) du **mardi 2 au mercredi 10 février 2021 inclus**. Le dossier d'inscription, renseigné, est ensuite à remettre au directeur de l'école de votre enfant au plus tard le **10 février 2021**. Après admission, il est prévu une participation financière des familles sous forme de droits d'inscription annuels au Conservatoire.

*Les enfants musiciens ou danseurs n'étant pas encore inscrits au Conservatoire, peuvent, à tout moment de leur scolarité, être admis dans ces classes après un concours d'entrée qui aura lieu le **samedi 13 mars pour la danse / lundi 22 mars pour la musique** au Conservatoire (dossier à télécharger sur le site internet du Conservatoire). Clôture des inscriptions le **10 février 2021**.*

À tout moment de sa scolarité, un élève déjà scolarisé au Conservatoire peut demander à entrer en cursus à horaires aménagés (demande interne sur dossier).

Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Bas-Rhin
Division des élèves (Divel)
65, avenue de la Forêt Noire
67083 Strasbourg Cedex
☎ 03 88 45 92 68
isabelle.juster@ac-strasbourg.fr

Conservatoire
Service scolarité «Horaires aménagés»
Cité de la musique et de la danse
1 place Dauphine
67076 Strasbourg Cedex
_HA musique : ☎ 06 25 04 91 23
anne-juliette.meyer@strasbourg.eu
_HA danse : ☎ 03 68 98 60 83
arnaud.coste@strasbourg.eu